



Formation sécurité incendie

Permis de Feu

OBJECTIFS

Définir la nécessité d'un permis de feu lors de travaux.
Rédiger ce permis de feu dans le respect de la réglementation.
Prendre les mesures de prévention nécessaires.
Inspecter le chantier concerné avant, pendant et après le travail.

MODALITE D'ENCADREMENT

Le formateur devra détenir la qualification SSIAP 2 ou PREV 1 au minimum ou équivalence (à jour de maintien de Connaissances).

LIEU DE FORMATION

Dans les locaux de l'entreprise.

PARTICIPANTS

Personnels techniques travaux, de maintenance, des services généraux.
Un groupe de 1 à 12 personnes.

DUREE / HORAIRES DE LA FORMATION

Une durée de 7 heures de face à face pédagogique.

La formation débute à 9H00 et se termine à 17H30 avec un temps de pause déjeuné de 01H30.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

MÉTHODES

Exposé et études de cas. Analyse de risque liée aux travaux par point chaud. Validation des acquis techniques par le formateur.
Exercice rédactionnel.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TARIFS

Sur devis.

EQUIVALENCE

Pas d'équivalence sur cette formation.

ÉVALUATION

L'évaluation des acquis techniques est réalisée en fin de formation sous forme de QCM. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

PLAN DE FORMATION

➤ Introduction

- Définition des travaux par point chaud et des risques générés
- Le sinistre issu de travaux sur point chaud (illustrations)
- Les statistiques

➤ Le permis de feu

- A quoi sert-il ?
- Quand en faut-il un ?
- A qui le délivre-t-on ?
- Qui délivre le permis feu ?

➤ Rédaction d'un permis feu

- Taches à effectuer
- Validité
- Situation
- Nature de l'intervention à effectuer par point chaud
- Types de locaux ou les travaux par point chaud sont toléré ou interdit

➤ Maitriser les éléments du permis feu

- Inspection du chantier avant, pendant et après le travail
- Moyens à mettre en œuvre en protection et mesures complémentaires
- Consignes particulières aux établissements

CONCLUSION :

Synthèse et bilan de la formation.